



Conseil économique et social

Distr. limitée
14 juillet 2022
Français
Original : anglais

Session de 2022

23 juillet 2021-22 juillet 2022

Point 12 g) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : développement
durable au Sahel**

**Projet de décision déposé par la Vice-Présidente du Conseil, Lachezara Stoeva
(Bulgarie)**

Développement durable au Sahel

Le Conseil économique et social, rappelant sa résolution [2020/2](#) du 10 décembre 2019 sur l'appui à la région du Sahel et ses décisions 2020/231 du 22 juillet 2020 et 2021/243 du 21 juillet 2021 :

- a) Prend acte du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud et à la région du Sahel par les organismes des Nations Unies¹ ;
- b) Prie le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa session de 2023, au titre de la question subsidiaire intitulée « Développement durable au Sahel » de la question intitulée « Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions », de la manière dont le système des Nations Unies apporte un appui intégré, cohérent et coordonné à la réalisation du développement durable dans la région du Sahel, dans la limite des ressources disponibles.

¹ [E/2022/63](#).

